

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1: Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit: 832TC-A

Autres Moyens d'Identification : Époxy Thermiquement Conducteur d'Encapsulation et

d'Empotage (Partie A);

Thermally Conductive Epoxy Potting and Encapsulation Compound (Part A)

N° Pièces Connexes: 832TC-450ML, 832TC-450MLCA, 832TC-2L, 832TC-8L, 832TC-40L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage: Résine époxy thermiquement conducteur pour utilisation avec les durcisseurs

Usage contre-indiqué: Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals 1210 Corporate Drive Burlington, Ontario L7L 5R6 **CANADA**

+1-800-340-0772 FAX +1-800-340-0773 COURRIEL support@mgchemicals.com **W**EB

+1-905-331-1396 FAX +1-905-331-2682 info@mgchemicals.com

Surrey, British Columbia V4N 4E7

MG Chemicals (Siège social)

9347-193 Street

CANADA

COURRIEL www.mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente): fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements,

incendies, expositions ou accidents)

USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au +1-866-519-4752 or +1-760-476-3962

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses: 24 h/24, 7 i/7 CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au +1-613-996-6666 ou par cellulaire *666

Page **1** of **18**

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation	Cutané	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique		2	Aucun	Environnement
	Aiguë	2	Aucun	Aucun

Note: Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
***	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Continuation ...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
28064-14-4	phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	48%
1344-28-1	oxyde d'aluminium	47%
25068-38-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	2%
64741-65-7	naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds)	1%
1333-86-4	noir de carbone	0.7%
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyle]	0.2%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	irritation, rougeur, douleur
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364
Symptômes Immédiat	irritation, rougeur, dermatite allergique de contact
Intervention	Laver abondamment à l'eau.
	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	toux, irritation des voies respiratoires
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Suite de section sur la page suivante

Page **4** of **18**



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Continuation...

EN CAS D'INGESTION P301 + P330, P331

Symptômes Immédiat faible toxicité : irritation

Intervention Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les

d'extinctions matières environnantes.

Danger Spécifiques Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie.

Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours

d'eau.

Produits de Combustion

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂) et de la fumée toxique.

Pompier Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversement Accidentel

Protection Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8. **Individuelle**

Précautions à Prendre pour l'Intervention Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Enlever ou tenir à 'écart toutes

sources de températures extrêmes ou d'ignition.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les

égouts et les cours d'eau.

Méthode de Confinement Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre,

du sable, ou du vermiculite).

Méthode de Nettoyage Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable.

Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec des serviettes de papier et

placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du

déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces

de résidu.

Méthode d'Élimination Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention Tenir hors de portée des enfants.

Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manutention Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des

équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage NE PAS CONGELER! Conserver dans un endroit propre et sec entre

5 et 35 ° C.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
oxyde	ACGIH	1 mg/m ³	Non établi
d'aluminium ^{a)}	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	1 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
naphta de pétrole	ACGIH	100 ppm (525 mg/m ³)	Non établi
(fraction des	U.S.A. OSHA PEL	500 ppm (2 900 mg/m ³)	Non établi
alkylés lourds)	Canada AB	572 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	290 mg/m ³	580 mg/m ³
	Canada ON	100 ppm	Non établi
	Canada QC	525 mg/m ³	Non établi

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Continuation...

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
noir carbone a)	ACGIH	3.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	3 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	3.5 mg/m ³	Non établi

Note: Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Poussière respirable

Paramètres de Contrôles

1	_	_	+:	1-+	ion
w	_	п	TI	ІЭТ	ınn

Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation

normale; garder l'exposition aussi basse que possible.

Puisque le noir de carbone et l'oxyde d'aluminium sont liés au mélange liquide, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projette un brouillard.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de

sécurité appropriées.

RECOMMANDATION: Veiller à ce que les lunettes ont des écrans

latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en

caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou

d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire N'est pas normalement requis, mais en cas d'exposition à des

niveaux élevés de brouillard, de vapeurs ou fumées, porter un demimasque avec cartouche de vapeurs organiques et filtre à particule.

Suite de section sur la page suivante

Page **7** of **18**

M Chemicals

Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION: Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Noir	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légèrement	Pression de Vapeur	Pas
	aromatique	@ 20 °C	disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	>1 (Air =1)
рН	Pas disponible	Densité Relative @25°C	1.73
Point de Fusion/	Pas	Solubilité	Insoluble
Point de Congélation	disponible	Dans l'Eau	
Point Initial d'Ébullition	≥150 °C	Coefficient de Partage	Pas
	[≥302 °F]	n-octanol/eau	disponible
Point d'Éclair ^{a)}	150 °C	Température d'Auto-	≥235 °C
	[302 °F]	Inflammation ^{b)}	[≥455 °F]
Taux d'Évaporation	Pas	Température de	Pas
	disponible	Décomposition	disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @25°C	36 000 cP

a) Constituent avec la plus basse valeur—éther d'alkyle glycidique coupelle fermé



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité Réagit exothermiquement avec les substances aminées

Stabilité chimique Stable sous les conditions de température et de pression normale

Conditions à éviter Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas

utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs, du brouillard, ou

qui vaporise le produit.

Matériaux Incompatibles Oxydants forts, acides forts, bases fortes, hydrocarbures halogénés

Polymérisation Ne se produira pas

Produits de Décomposition

Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la

Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux Provoque de la rougeur, irritation sévère ou de la douleur.

Peau Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, et une dermatite allergique de

contact.

Inhalation Peut provoquer de la toux et une irritation respiratoire.

Ingestion Faible toxicité : Peut provoquer une irritation. (Voir aussi les symptômes

d'inhalation).

Chronique L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Suite de section sur la page suivante





No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50	DL50	CL50
	oral	dermique	inhalation
phénol polymérisé avec le	4 000 mg/kg	Pas	6 000 mg/kg
formaldéhyde, éther glycidylique	Lapin ^{a)}	disponible	Lapin ^{a)}
oxyde d'aluminium	>2 000 mg/kg	Pas	Pas
	Rat ^{a)}	disponible	disponible
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	>2 000 mg/kg Rat	23 000 mg/kg 7 h Lapin ^{a)}	Pas disponible
naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds)	>7 600 mg/kg	>3 040 mg/kg	Pas
	Rat	Lapin ^{a)}	disponible
noir de carbone	>15 g/kg	>3 g/kg	Pas
	Rat	Lapin	disponible
oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyle]	19 200 mg/kg	4 500 mg/kg	Pas
	Rat ^{a)}	Rat ^{a)}	disponible

Note: Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon les Fiches de Données de Sécurité des fournisseurs

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau

Lésions/irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Cancérogénicité (risque de cancer)

Selon des études sur les lapins, les constituants de résine d'époxy sont des irritants cutanés.

Selon les données d'études sur les lapins, les constituants de résine d'époxy sont des irritant oculaire.

Selon des études sur des animaux, les résines d'époxy (N° CAS 28064-14-4, 25068-38-6, and 68609-97-2) peuvent causer une sensibilisation de la peau.

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program): Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Tératogénicité

(risque pour la malformation des fœtus)

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il y a moins de 1% de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm²/s à 40 °C.

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Section 12 : Données Écologiques

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) ont été utilisés pour appuyer la classification.

En Europe, des résines d'époxy semblables avec un No. CAS 28064-14-4 et 25068-38-6 sont généralement classées comme polluant marin chronique de catégorie 2 due à un CL50 96 h de >1 mg/L mais ≤ 10 mg/L.

Le naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds) est classé comme polluant marin chronique de catégorie 2.

Selon les données disponibles, l'oxyde d'aluminium, le noir de carbone, et l'oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyle] ne sont pas classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Section 14: Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TDG: Tailles inférieures à 450 L Partie A des kits 832TC-450ML, 832TC-2L, 832TC-8L, 832TC-40L

NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG par la disposition particulière 99(2)

49 CFR: Tailles de 5 L ou moins

Partie A des kits 832TC-450ML, 832TC-2L, 832TC-8L

NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR Par l'exception 171.4 (c)(2) 49 CFR: Tailles supérieures à 5 L Partie A du kit 832TC-40L

Numéro UN: UN3082 Appellation Réglementaire:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction : bisphénol-A (épichlorhydrine)

Classe: 9

Groupe d'Emballage : III **Polluant Marin :** Oui





Disposition Particulière 99(2): Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de 171.4 (c) Exceptions

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Suite de section sur la page suivante

Page 13 of 18



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (PARTIE A)

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 5 L ou moins Partie A des kits 832TC-450ML, 832TC-2L, 832TC-8L

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L Partie A du kit 832TC-40L

Numéro UN: UN3082

Appellation Réglementaire: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction : bisphénol-A

(épichlorhydrine)

Classe: 9

Groupe d'Emballage : III **Polluant Marin** : Oui





Traduction non officielle de **Disposition Particulière A197**: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins Partie A des kits 832TC-450ML, 832TC-2L, 832TC-8L

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L Partie A du kit 832TC-40L

Numéro UN: UN3082

Appellation Réglementaire: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction : bisphénol-A

(épichlorhydrine)

Classe: 9

Groupe d'Emballage : III **Polluant Marin** : Oui





Traduction non officielle de **2.10.2.7**: Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

Page 15 of 18

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ:	*	2
INFLAMMABILITÉ:		1
RISQUE PHYSIQUE:		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du noir de carbone, mais il est lié et l'exposition dans des conditions normales d'utilisations sont en dessous du seuil Safe Harbor.

Suite de section sur la page suivante



No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16: Autres Informations

Préparé par le Département de Affaires Réglementaires

Date de Révision 02 mars 2020

Annule et Remplace 20 novembre 2019

Changement Effectué: Changement de numéro de téléphone en cas d'urgence.

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

Chemicals

Système de Gestion de la Qualité ISO 9001 : 2015

No. de Dossier SAI Global 004008 Burlington, Ontario, Canada

832TC-A (Partie A)

Abréviations

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) C.I.R.C Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC*)

CL50 Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)

CLmin Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)

CTmin Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)

CE50 Concentration effective médiane (en anglais = EC50)

FDS Fiche de Données de Sécurité

DL50 Dose Létal 50% (en anglais = LD50)

MPT Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)

NTP National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)

LEMT Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL) LECT Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)

PEL Limite d'Exposition Admissible

SGH Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en

anglais = GHS)

NTP National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou

problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se

trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel: support@mgchemicals.com

Téléphone: 1-905-331-1396

Adresses Fabrication & Support Siège Social

1210 Corporate Drive 9347–193rd Street

Burlington, Ontario, Canada Surrey, British Columbia, Canada

L7L 5R6 V4N 4E7

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information.

M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information

semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la

responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon

conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales

qui s'applique.